

Image not found or type unknown



Mauvais metrage loi carrez

Par **jejelb**, le **19/05/2012** à **18:51**

Bonjour,

je viens de fair l acquisition d un appartement mesurant 56m² a 90000. Les 56m² sont notés sur l acte de vente, ainsi que sur un certificat loi carrez.
Cependant sur un plan plus ancien de l appartement la surface es de 50m², apres mesure il en mesure 51m².

Quelle indemnisation puis je pretendre demander?